

IVORY COAST

I V O R Y C O A S T

- Lettre du 15 mars 1978 transmettant la liste de demandes de concessions tarifaires aux Etats-Unis,
- Lettre du 30 mars 1978 concernant la liste ci-dessus,
- Lettre du 23 mars 1979 transmettant l'offre initiale de la Côte d'Ivoire au NCM,
- Lettre du 16 novembre 1979 transmettant l'offre finale de la Côte d'Ivoire dans le domaine tarifaire,
- Copie d'une lettre datée du 23 novembre 1979 concernant la liste de concessions de la Côte d'Ivoire.
- Copie d'une lettre datée du 12 décembre 1979 des Etats-Unis concernant la liste de la Côte d'Ivoire,
- *Bilateral Agreement with US on tariff concessions, see Vol. IV of the United States*

République de Côte d'Ivoire
Représentation permanente
à Genève



Genève, le 15 Mars 1978

N° 251/RP/GATT/CS/78

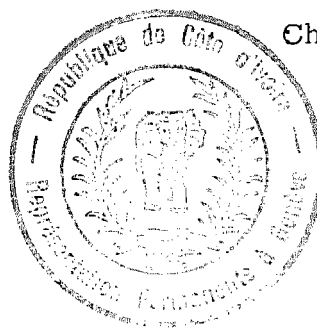
Objet : Groupe "Tarif": Liste de Demandes de la Côte d'Ivoire
aux U.S.A.

Monsieur le Directeur Général,

J'ai l'honneur de vous transmettre pour diffusion,
dans le cadre du Groupe Tarif, la liste de Demandes que la
République de Côte d'Ivoire adresse aux Etats Unis.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur
Général; l'assurance de ma haute considération.

P/ L'AMBASSADEUR P.&O.
LE CONSEILLER
Chargé des Affaires Economiques



A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Ami Gilbert'.

J. AMANI - GUILBERT

P.J.

Monsieur
le Directeur Général
du G A T T
Centre William Rappard
Rue de Lausanne, 154

G E N E V E

Négociations commerciales multilatérales

Groupe "Tarif"

LISTE DE DEMANDES

Action que... COTE D'IVOIRE... demande à... USA.....

Numéro de la position tarifaire	Désignation du produit	Droits de douane		Mesures non tarifaires		Observations
		Taux de droits actuels	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée	Action demandée	
2	3	4	5	6	7	8
<u>44 - 27</u> 20 700	Articles en bois non spécialement dénommés	3,2%	1,5%			
<u>44 - 28</u> 207.00	Articles en bois non spécialement dénommés	3,2%	1,5%			
<u>44 - 14</u> 240 03	Feuilles de placage en bois non renforcé et sans support	5%	2,5%			
<u>94 - 03</u> 322.20	Meubles en bois, non spécialement dénommés	5%	2,5%			

LISTE DE DEMANDES

Action que... COTE.. D'IVOIRE... demande à.... USA.....

Numéro de la position tarifaire	Désignation du produit	Droits de douane		Mesures non tarifaires		Observations
		Taux de droits actuels	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée	Action demandée	
2	3	4	5	6	7	8
55-09 322-20	Tissus tissés de coton blanchis ou non, colorés des n°s 322-20 à 29	10,1%	5%			
55-09 322-30	Tissus tissés de coton blanchis ou non, colorés des n°s 322-30 à 39	11,2%	6%			
62 - 05 386-50	Articles non spécialement dénommés de coton à l'exclusion des articles à poils ou touffetés	7%	3%			

Négociations commerciales multilatérales

Groupe "Tarif"

LISTE DE DEMANDES

Action que...COTE D'IVOIRE... demande à... USA.....

Numéro de la position tarifaire	Désignation du produit	Droits de douane		Mesures non tarifaires		Observations
		Taux de droits actuels	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée	Action demandée	
2	3	4	5	6	7	8
<u>61 - 01</u> 380.0449	Vêtements décorés de fibres textiles synthétiques et artificielles pour hommes et garçonnets	17%	8%			
<u>61 - 02</u> 382.0062	Vêtements décorés de coton pour femmes fillettes et jeunes enfants	14%	7%			
<u>61 - 02</u> 382-0070	Robes de coton pour femmes fillettes et jeunes enfants	14%	7%			

Négociations commerciales multilatérales

Groupe " Tarif "

LISTE DE DEMANDES

Action que...COTE D'IVOIRE.... demande à...USA.....

Numéro de la position tarifaire	Désignation du produit	Droits de douane		Mesures non tarifaires		Observations
		Taux de droits actuels	Action demandée	Mesures pour lesquelles une action est demandée	Action demandée	
2	3	4	5	6	7	8
62 - 02 363-51	Couvre lit, dessus de lits non imprimés à la planche, à la main	4,2%	2%			
62 - 02 364-16	Tapisseries certifiées être des produits du folklore obtenus sur métier à la main, articles de coton	7,2%	3%			
62 - 02 366 79	Nappes et serviettes de tables de coton, autres	7,2%	3%			

République de Côte d'Ivoire
Représentation permanente
à Genève



Genève, le 30 Mars 1978

N° 283/RP/GATT/CS/78

Monsieur le Directeur Général,

J' ai l'honneur de porter à votre connaissance que ma transmission n° 251/RP/GATT/CS/78 du 15 Mars 1978 portant Liste de Demandes adressée par la Côte d'Ivoire aux Etats-Unis, dans le cadre du "Groupe Tarif", est à considérer comme destinée à l'usage exclusif du SECRETARIAT.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma très haute considération.

L' AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT



Amara ESSY

Monsieur
le Directeur Général
du G A T T
Centre William Rappard
Rue de Lausanne, 154

G E N E V E

SECRET

RÉPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
REPRÉSENTATION PERMANENTE
A GENÈVE



Genève, le 23 Mars 1979

N° 240 /RP/GATT/CS/ 79

Monsieur le Directeur Général,

Au nom de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous informer de ce qui suit :

Après avoir procédé à une première évaluation des résultats provisoires des Négociations Commerciales Multilatérales et soucieux d'apporter sa contribution à l'effort d'une plus grande libéralisation du commerce mondial, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire a adopté, sous réserve des examens périodiques de sa politique commerciale et conformément à ses obligations internationales, une série de mesures visant à libéraliser davantage ses échanges extérieurs, libéralisation dont ont bénéficié et continueront de bénéficier ses principaux partenaires commerciaux. Ces mesures portent à la fois sur les droits de douane, et sur les formalités de vérification préalables de prix, de quantité et de qualité des marchandises importées en Côte d'Ivoire.

S'agissant des droits d'entrée, les mesures prises par la Côte d'Ivoire visent à consolider à leur niveau actuel une vingtaine de positions et sous-positions tarifaires dont la liste se trouve en annexe, et qui présentent un intérêt substantiel pour nos principaux partenaires. Rien que pour l'année 1977, l'ensemble de ces positions et sous-positions tarifaires a donné lieu à un volume d'importations d'environ: 64 millions US \$.

- En ce qui concerne les formalités de contrôle de prix, de quantité et de qualité, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire tout en les maintenant, a décidé d'en limiter le champ d'application et d'en réduire les délais. Cet effort porte sur environ 240 produits (positions et sous - positions).

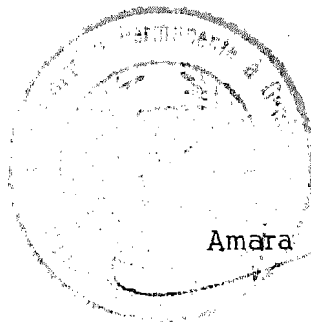
- En s'abstenant de tout réajustement de taux des droits de douane des positions et sous - positions précitées pendant cette période de consolidation, la Côte d'Ivoire renonce volontairement à une part non négligeable de recettes budgétaires nécessaires à son développement. Elle espère que cet effort sera apprécié à sa juste valeur par ses partenaires pays développés, principaux bénéficiaires de ces mesures.

...../.....

- En retour, la Côte d'Ivoire attend de ses partenaires l'amélioration des offres concernant les produits d'intérêt pour son commerce, qui sont repris dans les listes de demandes qu'elle leur a adressées dans les différents groupes de négociation. Elle se réserve le droit de revenir sur ces listes pour apprécier les offres de concessions faites par chacun de ses partenaires, et en évaluer les résultats pour son commerce.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

L' AMBASSADEUR
REPRESENTANT PERMANENT



Amara ESSY

PJ./2

Monsieur
Le Directeur Général
du G A T T
Président du Comité de
Négociations Commerciales
Multilatérales

LISTE DES CONTRIBUTIONS DE LA COTE D'IVOIRE AUX N. C. M.

N° Tarif	Désignation du Produit	DF	et	DD	Offres de la Côte d'Ivoire
<u>11-01-10</u> (11-01-08) ex	Farines de froment ou de méteil	4%		5%	Consolidation
<u>11-01-30</u> (11-01-41) ex	Farines de maïs	10%		Exempt	Consolidation
<u>12-02-00</u>	Farines de graines et de fruits oléagineux non déshuilés à l'exclusion de la farine de moutarde	10%		5%	Consolidation
<u>35-04-00</u>	Peptones et autres matières protéiques et leurs dérivés	25%		5%	Consolidation
<u>21-07-90</u> (21-07-22) ex	Autres Préparations alimentaires non dénommées ou reprises ailleurs	25%		5%	Consolidation
<u>02-02-00</u>	Volailles mortes de basse cour et abats comestibles (à l'exclusion des foies)	20%		5%	Consolidation
<u>24-02-39</u>	Autres cigarettes	850 cfa/Kg		75%	Consolidation
<u>84-12-10 et 90</u> (84-12-11 et 21)	Groupes pour le conditionnement de l'air	20%		3%	Consolidation
<u>84-23-20</u> (84-23-07)	Niveleuses- réglouses ou profileurs (graders) ne pouvant pas circuler sur rails	Exempt		5%	Consolidation
<u>87-01-91</u>	Tracteurs autres que les tracteurs routiers ou agricoles d'une puissance inférieure à 68 KW	10%		10%	Consolidation

N° Tarif	Désignation du Produit	DF et DD	Offres de la Côte d'Ivoire
Tous numéros	Tous les produits à l'exception des biens d'équipement	Droit spécial d'entrée	Consolidation
Tous numéros	Tous les produits d'une valeur supérieure à 2,200 \$	10%	
48-01-15	Papier Kraft, écru	5%	Consolidation
<u>84-10-27</u> (84-10-27) ex	Pompes d'autres véhicules automobiles	20%	Consolidation
<u>84-22-29</u>	Treuils et cabestan autres qu'à bras	10%	Consolidation
<u>84-22-31</u>	Grues automobiles sur chenilles sur roues ne pouvant circuler sur rails	0%	Consolidation
<u>84-22-89</u>	Parties de pièces détachées pour appareils de levage et de manutention, autres que bennes preneuses, pincettes et grappins articulés utilisables pour la manutention de matières en vrac	5%	Consolidation
<u>84-47-19</u> (84-47) ex	Autres machines à scier	5%	Consolidation

NOTA :

240 articles des n°s 1 à 90 de la NCCD sont exemptés du contrôle de la SGS

LISTE DES PRODUITS EXEMPTES DU CONTROLE DE LA S G S

POSITIONS DU TARIF DOUANIER

DESIGNATION DES PRODUITS

01.01 à 01.06	Animaux vivants
02.01 à 02.05	Viandes et abats, comestibles frais, réfrigérés ou congelés
03.01	Poisson frais (vivants ou morts) réfrigérés ou congelés
03.03	Crustacés, mollusques et coquillages frais (vivants ou morts) réfrigérés ou congelés
04.01	Lait et crème de lait, non concentrés ni sucrés
04.03	Beurre
06.01 à 06.04	Plantes vivantes ou produits de la floriculture
07.01 à 07.06	Légumes, plantes, racines et tubercules alimentaires
08.01 à 08.13	Fruits comestibles, écorces d'agrumes et de melons
10.06	Riz
16.01	Saucisses, saucissons et similaires, de viandes, d'abats ou de sang
17.01	Sucres de betterave et de canne, à l'état solide
23.01 à 23.07	Résidus et déchets des industries alimentaires préparés pour animaux
25.23.10	Ciments non pulvérisés (clinkers)
27.09.00	Huiles brutes de pétrole ou de minéraux bitumineux
27.10 et 27.11	Produits pétroliers, seulement si en vrac
27.14	Bitume de pétrole, coke de pétrole et autres résidus des huiles de pétrole ou de minéraux bitumineux
30.01 à 30.05	Produits pharmaceutiques

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
36.01 à 36.05	Poudres, explosifs et articles de pyrotechnie
37.06 et 37.07	Films cinématographiques impressionnés et développés
38.14.20	Additifs pour lubrifiants
39.07.40	Parties et pièces détachés de véhicules automobiles en matières plastiques artificielle des nos.39.01 à 39.06 inclus.
40.10	Courroies transporteuses ou de transmission en caoutchouc vulcanisé
40.14.20	Parties et pièces détachées de véhicules automobiles en caoutchouc vulcanisé non durci
42.04.10	Courroies de transmission ou de transport en cuir naturel, artificiel ou reconstitué
49.01.10	Livres scolaires (enseignement primaire, secondaire et technique)
49.01.20	Livres scientifiques, professionnels et techniques
49.01.30	Livres de sciences humaines, y compris droit, économies, politique et religion
49.01.40	Livres de littérature générale, y compris histoire et géographie
49.02	Journaux et publications périodiques imprimés
49.07	Timbres-poste, timbres fiscaux, papier timbré, billets de banque, titres, carnets de chèques
59.16.00	Courroies transporteuses/transmission en mat. textiles, même armées
68.14.00	Garnitures de friction pour freins/embrayages/organes de frottement, à base d'amiante/autres substances minérales ou cellulose, même combinés avec textiles et autres matières .

POSITIONS DU TARIF DOUANIER

DESIGNATION DES PRODUITS

70.08.10	Glaces ou verres de sécurité, même façonnés, consistant en verres trempés ou formés de 2 ou plusieurs feuilles contre-collées : pare-brises et fenêtres d'autos
71.01 à 71.16	Perles, pierres et métaux précieux, bijouterie et joaillerie
72.01	Monnaies (or, argent et autres)
73.03	Ferrailles, déchets et débris d'ouvrage de forêts de fer ou d'acier
73.29.01	Chaines à maillons articulés pour cycles/motocycles
73.29.09	idem pour véhicules automobiles
73.32.00	Boulons et écrous, vis, rivets etc. et autres articles de boulonnerie/visserie
73.35.10	Ressorts et lames de ressorts pour véhicules automobiles
73.35.90	Autres ressorts et lames de ressorts
73.40.20	Autres ouvrages en fonte, fer ou acier/réservoirs, foudres cuves et autres récipients d'une contenance égale ou inférieure à 300 litres.
74.01.20	Déchets et débris de cuivre
74.15.00	Boulons et écrous, vis, rivets etc. et autres articles de boulonnerie/visserie en cuivre
74.16.00	Ressorts en cuivre
75.01.20	Déchets et débris de nickel
74.01.20	- idem - d'aluminium
77.01.20	- idem - de magnésium
78.01.20	- idem - de plomb
79.01.20	- idem - de zinc

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
80.01.20	- idem - d'étain
84.05.20	Part/pièces détachées de machines alternatives à vapeur
84.05.40	Part/pièces détachées de turbines à vapeur
84.06.72	Part/pièces détachées pour moteur de propulsion des véhicules chapitre 87
84.06.79	Part/pièces détachées pour les autres moteurs de la position
84.08.61	Part/pièces détachées de propulseurs à réaction et de turbo-propulseurs
84.08.62	Part/pièces détachées de turbines à gaz
84.08.63	Part/pièces détachées de moteurs à vent
84.08.69	Part/pièces détachées d'autres moteurs et machines motrices non dénommées
84.10.10	Part/pièces détachées de pompes 84.10.05 (pompes distributrices avec dispositif mesureur)
84.10.20	Part/pièces détachées de pompes d'injection pour moteurs
84.10.31	Part/pièces détachées de pompes pour moteurs de motos
84.10.32	Part/pièces détachées de pompes pour moteurs d'autres véhicules
84.10.33	Part/pièces détachées de pompes pour moteurs d'autres moteurs
84.10.50	Part/pièces détachées de pompes avec moteurs incorporés
84.10.60	Part/pièces détachées de pompes n°s. 84.10.55 (pompes d'un poids inf. à 50 Kg) et 84.10.50 (égal ou sup. à 50 Kg)

<u>POSITIONS DU TARIFS DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
84.10.75	Part/pièces détachées de pompes d'élévateurs à liquides
84.11.40	Part/pièces détachées de pompes des mach/app. des pos.84.11.01/09/11/12/21/29/31/39 (=pompes et compresseurs)
84.11.60	Part/pièces détachées de pompes de générateurs à pistons libres
84.11.80	Part/pièces détachées de pompes de ventilateurs n° 84.11.70
84.14.40	Part/pièces détachées de pompes des fours du n° 84.14 (fours industriels ou de labo)
84.17.72	Part/pièces détachées des séchoirs chauffés électriquement
84.17.79	Part/pièces détachées des autres app./dispositifs du 84.17
84.18.10	Part/pièces détachées de machines et app. centrifuges
84.18.21	Filtres et épurateurs de liquides pour moteurs de moto
84.18.22	Filtres et épurateurs de liquides pour moteurs de autres véhicules
84.18.29	Filtres et épurateurs de liquides pour moteurs autres
84.18.51	Filtres et épurateurs de gaz pour moteurs de motos
84.18.59	Filtres et épurateurs de gaz pour moteurs d'autres véhicules autos
84.18.71	Part/pièces détachées d'app.pour filtration/épuration des liquides et gaz pour moteur motos
84.18.79	-----idem----- d'autres véhicules autos
84.18.90	-----idem----- autres
84.19.50	Part/pièces détachées des mach/app du 84.19

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
84.20.50	Part/pièces détachées pour app.et instruments de pesage
84.21.61	Part/pièces détachées pour extincteurs/pistolets aérographe
84.22.81	Part/pièces détachées des mach/app 84/22 (bennes pinces, grappins)
84.22.89	Part/pièces détachées (autres) des mach/app 84.22 (levage, manutention, treuils, etc.)
84.23.90	Part/pièces détachées des mach/app 84.23 (pelles mécaniques, bulldozers, etc.)
84.24.90	Part/pièces détachées des engins 84.24 (agricoles, horticoles, etc.)
84.25.90	Part/pièces détachées des engins 84.25 (récolte, battage, tond.à gazon, etc.)
84.29.90	Part/pièces détachées des engins 84.29 (minoterie)
84.30.90	Part/pièces détachées des app.du 84.30 (boulangerie, brasserie, sucrerie, etc.)
84.31.90	Part/pièces détachées des app.du 84.31 (industrie pâte à papier)
84.32.90	Part/pièces détachées des mach/app.du 84.32 (industrie brochage, reliure)
84.33.90	Part/pièces détachées des mach/app.du 84.33 (industrie papier/carton)
84.34.91	Part/pièces détachées des mach/app.des nos. 84.34.11-13 et 19 (mach.à composer)
84.34.99	idem autres
84.35.90	Part/pièces détachées d'app.auxiliaires d'imprimerie
84.38.90	Pièces détachées+accessoires pour mach. 84.36/37/38.10 (mach.textiles)
84.40.99	Pièces détachées+accessoires autres mach/app. du 84.40
84.41.90	Pièces détachées pour mach à coudre y compris meubles

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
84.42.90	Pièces détachées pour mach.app.84.42 (industrie cuir/peaux chaussure)
84.43.90	Pièces détachées pour mach. à couler pour aciérie, fonderie, métallurgie
84.44.90	Pièces détachées de laminoirs à l'exclusion des cylindres
84.48.10	Mandrins et plateaux non magnétiques
84.48.20	Autres porte-pièces et porte-outils
84.48.30	Dispositifs diviseurs et autres dispositifs spéciaux pour machines outils
84.48.41	Autres pièces détachées/accessoires pour machines outils n° . 84.45
84.48.42	Autres pièces détachées/accessoires pour machines outils n° .84.46
84.48.49	Autres pièces détachées/accessoires pour machines outils n° .84.47
84.49.90	Autres pièces détachées/accessoires pour machines outils n° .84.49
84.55.30	Autres pièces détachées/accessoires pour mach.automatiques de traitement de l'info, etc.
84.56.90	Part/pièces détachées des mach.app. à trier, cribler, laver, etc.
84.57.90	Part/pièces détachées des mach./app. 84.57
84.59.09	Part/pièces détachées pour réacteurs nucléaires
84.59.95	Part/pièces détachées pour presses du 84.59
84.59.99	Part/pièces détachées pour autres 84.59
84.61.91	Part/pièces détachées des vannes du 84.61.10
84.61.99	Part/pièces détachées des autres art/organes du 84.61 (robinetterie)

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
84.62.00	Roulements de tous genres (à billes/ galets, etc)
84.63.01	Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins pour véhicules autos
84.63.09	Arbres de transmission, manivelles et vilebrequins pour autres
84.63.11	Réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse pour véhicule autos
84.63.19	Autres réducteurs, multiplicateurs et variateurs de vitesse
84.63.21	Embrayages pour véhicules autos
84.63.29	Autres embrayages
84.63.81	Autres app/organes du 84.63 pour véhicules autos
84.63.89	Autres app/organes de 84.63 pour autres
84.63.90	Part/pièces détachées des app.organes du 84.63
84.64.10	Joints métalloplastiques
84.64.20	Jeux ou assortiments de joints de composition différente
84.65.90	Autres part/pièces détachées de machines app. et engins mécan. non dénommés/ comprises dans d'autres pos. chap.84
85.01.49	Part/pièces détachées de mach.génératrice moteurs élect.+ convertisseurs rotatifs
85.01.90	idem de transfos et mach. statiques, bobines, etc
85.02.51	Accouplements, embrayages etc.pour véhicules autos
85.02.59	Autres accouplements, embrayages etc.
85.02.90	Part/pièces détachées des art.85.02 (électro aimants, etc.)

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
85.04.90	Part/pièces détachées d'accumulateurs électriques
85.08.01	Magnétos pour avions
85.08.02	Magnétos pour motos
85.08.03	Magnétos pour autres véhicules autos
85.08.09	Autres (magnetos)
85.08.11	Démarrateurs pour avion
85.08.12	Démarrateurs pour motocycles
85.08.13	Démarrateurs pour autres véhicules automobiles
85.08.19	Autres (démarrateurs)
85.08.21	Bougies d'allumage destinées à l'aviation
85.08.81	Autres dispositifs élect.d'allumage/démarrage destinés à l'aviation
85.08.82	Autres dispositifs élect.d'allumage/démarrage pour motocycles
85.08.83	Autres dispositifs élect.d'allumage/démarrage pour autres véhicules automobiles
85.08.89	Autres
85.08.90	Part/pièces détachées non dénommés ailleurs de dispositifs élect.d'allumage/démarrage
85.11.90	Part/pièces détachées des matériels du n° 85-11
85.13.90	Part/pièces détachées des app. élect. pour TT etc.
85.15.91	Part/pièces détachées pour récepteurs de radio diffusion
85.15.92	Autres part/pièces détachées des app.n° 85.15 pour récepteurs de TV
85.15.99	Idem autres

<u>POSITIONS DU TARIF DOUANIER</u>	<u>DESIGNATION DES PRODUITS</u>
85.19.90	Pièces détachées des appareils du 85.19
85.21.40	Divers transistors et dispositifs similaires à demi conducteur
85.21.90	Part/pièces détachées des lampes tubes 85.21
85.24.90	Autres pièces/objets en charbon ou graph. pour usages électriques ou électroniques
85.28.00	Autres pièces/objets électriques de machines et appareils non dénommés ni compris dans d'autres positions du chapitre 85.
86.09.00	Parties et pièces détachées de véhicules pour voies ferrées.
87.06.10	Parties et équipements de carrosserie.
87.06.00	Parties et pièces détachées et accessoires des véhicules automobiles repris aux n°s 87.01 à 87.03 inclus.
87.06.35	Organes de transmissions, leurs parties et pièces détachées.
87.06.40	Organes de suspension, leurs parties et pièces détachées.
87.06.45	Roues et leurs parties.
87.06.50	Chenilles et trains de roues pour machines à chenilles, leurs parties et pièces détachées.
87.06.55	Organes de directions, leurs parties et pièces détachées.
87.06.60	Organes de freinage, leurs parties et pièces détachées.
87.06.65	Radiateurs à eau et leurs parties.
87.07.90	Parties et pièces détachées des véhicules 87.07 (chariots auto de divers types).

POSITIONS DU TARIF DOUANIER

DESIGNATION DES PRODUITS

87.12.30

Parties et pièces détachées et accessoires
des motos .

87.14.11

Essieux pour charrettes.

87.14.80

Parties et pièces détachées de remorques
et semi-remorques.

90.01.20

Verres de lunetteries médicales.

90.04.10

Lunetteries correctrices.

90.11.000

Microscopes et diffractographes
électriques et protoniques.

République de Côte d'Ivoire
Représentation permanente
à Genève



Genève, le 16 novembre 1979

N° 754 /RP/BT/GATT/79

Monsieur le Directeur Général,

D'ordre de mon Gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire connaître la décision suivante portant consolidation de la contribution de la Côte d'Ivoire aux N.C.M., à savoir :

- 1 - Une liste de droits consolidés au taux de la nation la plus favorisée ;
- 2 - Une liste des produits dont l'importation est dispensée du contrôle de la Société Générale de Surveillance (la S.G.S.).

Je vous serais obligé de bien vouloir en assurer la diffusion auprès des pays ayant participé au TOKYO ROUND.

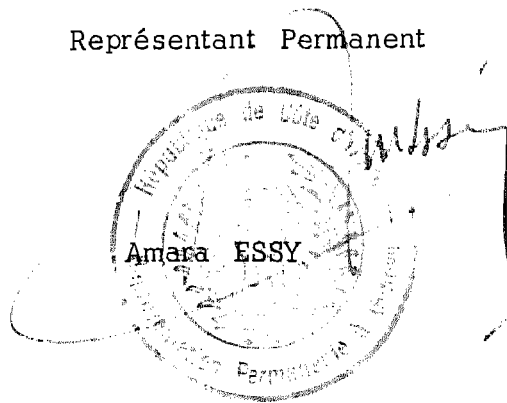
Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'assurance de ma haute considération.

L'Ambassadeur
Représentant Permanent

P.J. : Liste des droits consolidés de
la Côte d'Ivoire

Liste des produits exempts du
contrôle de la S.G.S.

Monsieur le Directeur Général du GATT
Centre William Rappard
Rue de Lausanne, 154
1211 - GENEVE 21



LISTE COTE D'IVOIRE

PREMIERE PARTIE

Tarif de la nation la plus favorisée

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
<u>02-02-00</u>	Volailles mortes de basse cour abats comestibles (à l'exclusion des foies)	5 %	5 %
<u>11-01-10</u> (11-01-08) ex	Farines de froment et de méteil	5 %	5 %
<u>11-01-30</u> (11-01-41) ex	Farines de maïs	Exempt	Exempt
<u>12-02-00</u>	Farines de graines et de fruits oléagineux non déshuilés à l'exclusion de farine de moutarde	5 %	5 %
<u>21-07-90</u> (21-07-22) ex	Autres préparations alimentaires non dénommées ou reprises ailleurs	5 %	5 %
<u>24-02-39</u>	Autres cigarettes	75 %	75 %
<u>35-04-00</u>	Peptones et autres matières protéiques et leurs dérivés	5 %	5 %
<u>48-01-15</u>	Papier kraft écru	5 %	5 %
<u>84-10-27</u> (84-10-27) ex	Pompes d'autres véhicules automobiles	15 %	15 %
<u>84-12-10 & 90</u> (84-12-11 & 21)	Groupes pour le conditionnement de l'air	3 %	3 %
<u>84-22-29</u>	Treuil et cabestan autres qu'à bras	5 %	5 %
<u>84-22-31</u>	Grues automobiles sur chenilles sur roues ne pouvant circuler sur rails	15 %	15 %
<u>84-22-89</u>	Parties de pièces détachées pour appareils de levage et de	5 %	5 %
		

LISTE COTE D'IVOIRE

PREMIERE PARTIE (Suite)

Position du tarif	Désignation des produits	Taux de base du droit	Taux du droit selon concession
	manutention, autres que bennes preneuses, pinces et grappins articulés utilisables pour la ma- nutention de matières en vrac		
<u>84-23-20</u>	Niveleuses-régleuses ou profi- leurs (graders) ne pouvant pas circuler sur rails	5 %	5 %
<u>84-47-19</u>	Autres machines à scier	5 %	5 %
<u>87-01-91</u>	Tracteurs autres que les trac- teurs routiers ou agricoles d'une puissance inférieure à 68 KW	10 %	10 %
<u>Tous numéros</u>	Tous les produits à l'exception des biens d'équipement	10 %	10 %
<u>Tous numéros</u>	Tous les produits d'une valeur supérieure à 2,200 \$	10 %	10 %



UNITED STATES MISSION TO INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
GENEVA, SWITZERLAND

November 23, 1979

Mr. Jean Amani-Guilbert
Counselor
Permanent Mission of the
Republic of the Ivory Coast
33, chemin de l'Avanchet
1216 Cointrin

Dear Mr. Amani-Guilbert:

I am writing with reference to the Ivory Coast list of tariff concessions attached to the Supplementary Tariff Protocol. As you are aware, Washington has not had sufficient time to verify the concessions in the Ivory Coast list and has asked me to reserve the United States' approval pending such verification.

I hope that I shall receive such verification in the near future.

Sincerely,

Warren A. Lavorel
First Secretary

✓ CC: Mr. Ake Linden
G.A.T.T.



UNITED STATES MISSION TO INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
GENEVA, SWITZERLAND

December 12, 1979

Mr. Jean Amani-Guilbert
Counselor
Permanent Mission of the
Republic of the Ivory Coast
33, chemin de l'Avanchet
1216 Cointrin
Geneva

Dear Mr. Amani-Guilbert:

I am writing concerning my letter to you of November 23. My authorities have checked the list of Ivory Coast tariff concessions attached to the Supplementary Tariff Protocol. We have verified that they agree with our understanding and I am, therefore, removing the reserve in my letter of November 23.

Sincerely,

Warren A. Lavorel
First Secretary

✓ CC: Mr. Ake Linden
G.A.T.T.